

grave, et le tableau est sombre. A l'assemblée des Nations Unies qui se poursuit encore, l'attitude et, voire même, les bouffonneries de M. Khrouchtchev et de ses partisans et imitateurs nous ont démontré une fois de plus,—cette fois d'une façon concrète et même effrayante,—le vaste abîme qui sépare la liberté démocratique de la tyrannie totalitaire ainsi que la menace constante à la paix et à la sécurité,—et même à la survivance,—que cet abîme représente.

Les Nations Unies sont devenues un reflet plutôt confus et inquiétant d'un monde nouveau et troublé, et le groupe le plus important de ses membres, dont certains n'ont pas beaucoup d'expérience des affaires internationales, vient maintenant d'Asie et d'Afrique. Je ne doute pas qu'il faudra modifier la structure de notre organisation mondiale pour tenir compte de ces autres changements qui se sont produits dans le monde; et je pense en particulier aux nouvelles nations d'Asie et d'Afrique. Par conséquent, je suis heureux que soient formulées à cette fin des propositions auxquelles le Canada et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) participent d'une façon active et constructive.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pearson:** J'espère que nous aurons bientôt l'occasion d'étudier ici les affaires internationales. D'ici là, j'aurai certaines critiques à formuler au sujet de quelques aspects de notre diplomatie aux Nations Unies et à l'OTAN; mais ces critiques ne viseront en rien la sincérité et les efforts du ministre qui est présentement responsable de ce ministère.

Il y a un autre sujet, monsieur l'Orateur, dont nous parlerons séparément,—car son importance vitale requiert cette considération spéciale,—lorsque l'occasion se présentera. Je veux parler de la défense nationale. Lorsque viendra le moment de traiter de la défense nationale, nous, de ce côté-ci, chercherons à découvrir ce qu'est la politique du gouvernement et, en particulier, ce qu'est la politique du gouvernement en matière d'armes nucléaires, domaine où son attitude nous a été déjà difficile à comprendre et a été confuse,—et est devenue encore plus confuse dernièrement par suite des déclarations du ministre de la Défense nationale (M. Harkness) qui contredisait la position qu'ont prise et affirmée auparavant en cette enceinte le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**L'hon. M. Fleming:** Il n'y a pas eu contradiction.

**L'hon. M. Pearson:** Il sera très facile, le moment venu, monsieur l'Orateur, d'établir clairement cette contradiction dans les déclarations.

Ensuite, il y a la question qui n'est que tout juste mentionnée dans le discours du trône, celle des relations fédérales-provinciales qui, elle aussi, est assez importante pour motiver l'étude distincte dont elle fera sans doute l'objet. Après plus de trois ans, la proposition que le présent gouvernement fait en vue d'un nouvel arrangement avec les provinces revient, de fait, à leur dire de «se débrouiller toutes seules» dans les domaines de l'imposition. Cela équivaut, de fait, à un retour à la sombre période de double imposition des années 30 et à la répudiation du principe de la péréquation.

**Une voix:** Pas du tout.

**Une voix:** Absolument pas.

**L'hon. M. Pearson:** C'est un rejet catégorique et direct du principe de la péréquation, principe que, le premier ministre et d'autres députés ministériels l'ont maintes fois affirmé, on allait maintenir.

**M. Martineau:** Le chef de l'opposition me permettrait-il une question? Nous dirait-il s'il répudie la position adoptée déjà par un ancien chef de son parti, qui avait posé en principe que le pouvoir qui dépense l'argent devrait être celui qui prélève l'argent?

**L'hon. M. Pearson:** Cette interruption n'a aucun sens, et je n'ai pas l'intention de retarder les travaux de la Chambre pour y répondre, car nous y viendrons plus tard. Si l'honorable député veut prendre la peine de lire la page 5453 des *Débats* du 25 mars 1907, il trouvera, à la première colonne, une réponse complète à sa question. Pour appuyer mon affirmation, je dirai que la péréquation signifie que, dans le domaine fiscal, le niveau de revenu des provinces les moins riches serait relevé au niveau des deux plus riches en revenu par tête d'habitant, au moyen de subventions du gouvernement fédéral. C'est dire que, si le revenu par tête augmente dans les deux provinces les plus riches, il montera également dans les autres provinces.

Or la proposition faite aux provinces à la conférence d'octobre répudie effectivement ce principe en fixant à un chiffre déterminé le montant des paiements de péréquation, pour un certain nombre d'années, sans égard aux fluctuations des revenus des provinces les plus riches dans les catégories que j'ai mentionnées. Si ce n'est pas là un rejet, j'ignore alors le sens de ce mot. Le cas est clair, et tous les premiers ministres provinciaux le savent également, tout comme les honorables députés siégeant en face le sauraient s'ils lisaient les observations que ces premiers ministres ont faites de retour dans leurs provinces; j'ai ces commentaires en dossier.